

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### CDC Biodiversité et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais partenaires pour une restauration écologique au sein de parcelles agricoles dans le Nord et le Pas-de-Calais

Paris, le 25 février 2025 | Dans le cadre d'une dynamique territoriale unique en faveur de la restauration écologique et de la transition agricole, CDC Biodiversité et la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais signent une convention cadre de partenariat dédiée. Ce partenariat ambitieux vise à concilier activité agricole et restauration de la biodiversité, afin de répondre aux enjeux liés aux pressions foncières sur le monde agricole et aux impératifs réglementaires de compensation écologique.

#### Un partenariat au service d'un double objectif : biodiversité et agriculture

CDC Biodiversité porteuse de projets de restauration et de compensation écologique depuis 2008, met son expertise au service d'initiatives territoriales durables.

La Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais, acteur incontournable de la valorisation et de l'accompagnement des exploitations agricoles, apporte quant à elle son réseau et son savoir-faire en matière de gestion agricole.

Ensemble, elles actent le principe de réaliser les compensations environnementales en priorité sur du foncier non-agricole (renforcement de zones naturelles, friches, délaissés, ...).

Dans le cas où celui-ci est insuffisant, elles proposent ensuite une offre de service conjointe destinée aux porteurs de projets d'aménagement, permettant d'accompagner la mise en œuvre de mesures compensatoires respectueuses à la fois de l'environnement et de l'activité agricole.

#### Des axes de travail innovants pour une compensation environnementale adaptée

La convention s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

- Le développement d'une offre de service commune, permettant de coordonner les interventions avant et après autorisation environnementale ;
- L'accompagnement des propriétaires et exploitants agricoles dans la mise en œuvre de mesures de compensation, en privilégiant l'usage de foncier naturel, forestier ou, le cas échéant, agricole dans des conditions préalablement encadrées ;
- L'élaboration d'un guide de bonnes pratiques et d'un catalogue technique recensant des mesures de compensation écologiques permettant le maintien de l'activité agricole et de ses filières ;
- La mise en place d'indemnisations pour les exploitants agricoles qui supportent et entretiennent des mesures compensatoires environnementales ou modifient leurs pratiques pour obtenir des gains écologiques.

Ces initiatives, qui s'inscrivent dans la continuité des orientations ministérielles et des recommandations de l'État, visent à offrir aux porteurs de projets une solution « clé en main » en matière de compensation environnementale, tout en préservant la multifonctionnalité du foncier et en renforçant la compétitivité des exploitations agricoles.

## Une réponse collective aux défis du territoire

Face aux enjeux démographiques et à la pression foncière liée à l'artificialisation des sols dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, ce partenariat apparaît comme une réponse pragmatique et innovante. Il favorise la mutualisation des expertises et encourage un dialogue constructif entre les acteurs de la biodiversité et de l'agriculture.

« Dans un contexte où la préservation de la biodiversité est devenue un impératif qui s'impose à tous, CDC Biodiversité démontre avec la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais qu'il est possible d'instaurer une synergie innovante et efficace entre agriculture et biodiversité. Notre approche concertée prouve que des liens forts et constructifs peuvent se nouer pour concilier performance agricole et respect des écosystèmes. »

**Marianne Louradour, présidente de CDC Biodiversité**

« Unir les compétences et l'expertise des équipes de la CDC Biodiversité et de la Chambre d'Agriculture au profit de l'écologie et l'économie agricole du territoire. »

**Christian Durlin, président de La Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais**

---

### À propos de La Chambre d'Agriculture

Porte-parole des intérêts du monde agricole auprès des pouvoirs publics depuis 1924, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais agit comme une interface essentielle pour répondre aux besoins des agriculteurs, qu'ils soient éleveurs, maraîchers ou porteurs de projets. Elle déploie des solutions globales et transversales en mobilisant les compétences d'experts pluridisciplinaires (productions végétales, productions animales, agronomie, agroforesterie...) et conçoit des solutions sur mesure, co-construites avec les agriculteurs et les acteurs du territoire. Engagée dans une démarche de concertation et de médiation, la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais participe à l'émergence de nombreux projets, facilite le dialogue entre les parties et contribue à la concrétisation d'actions en maximisant une agriculture viable, durable et résiliente.

En savoir + sur [Chambre Agriculture Nord-Pas de Calais](#)



### À propos de CDC Biodiversité

CDC Biodiversité imagine et adapte des solutions économiques, écologiques et financières pour mettre en œuvre des actions concrètes de restauration et préservation de la biodiversité, dont elle peut assurer la gestion sur le long terme. Créée en 2008 par le groupe Caisse des Dépôts dont elle est une filiale privée, elle a pour mission de concilier biodiversité et développement économique au service de l'intérêt général.

Son expertise lui permet de conseiller et de former à toutes les thématiques biodiversité. Son outil Global Biodiversity Score mesure l'empreinte biodiversité des entreprises, des institutions financières et depuis novembre 2024 des collectivités territoriales.

En savoir + sur [CDC Biodiversité](#)



**Contact presse >** Isabelle JULLIEN - [isabelle.jullien@cdc-biodiversite.fr](mailto:isabelle.jullien@cdc-biodiversite.fr) – 06 86 14 93 15

Murielle MAZOUNI - [murielle.mazouni@npdc.chambagri.fr](mailto:murielle.mazouni@npdc.chambagri.fr) – 07 84 12 73 77

---